



<http://cgt.drifip59.free.fr>

Lille, le 29 mai 2015

Compte-Rendu du Comité Technique Local du 28/05/2015

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques au CTL DRFIP Nord du 28 mai 2015

La DGFIP est aujourd'hui en danger de disparition !

Les politiques d'austérité menées dans toute l'Union Européenne ont le même objectif : enrichir les plus riches pour faire payer toujours davantage la crise aux salariés, privés d'emplois et retraités.

En France, le gouvernement, avec le Pacte de Responsabilité a déjà dilapidé 40 milliards de fonds publics en mettant à mal les services publics.

La semaine dernière, le gouvernement accélère son offensive. Aux enseignants massivement mobilisés le 19 mai contre la réforme des collèges, il répond dès le lendemain par la publication des décrets d'application. Le même jour, à la sortie du conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement annonce la mise en place de la retenue à la source, transférant ainsi au patronat la collecte de l'impôt, avec des milliers de suppressions d'emplois à la clé à la DGFIP.

Alors que les attaques se multiplient contre les services publics, des centaines de milliards d'euros échappent à l'impôt et grèvent les budgets. Alors que la DGFIP voit ses effectifs fondre, la fraude fiscale ne cesse d'augmenter !

Nous le savons tous à la DGFIP : de l'argent il y en a ! Il suffit juste d'avoir la volonté politique de le récupérer.

Et c'est bien tout le contraire que ce gouvernement est en train de faire aujourd'hui en s'attelant au démantèlement de la DGFIP. Il l'a d'abord fait en mettant en place la démarche stratégique, puis la revue des missions. Dans cette même logique, il souhaite aujourd'hui fermer de très nombreux sites et services de notre administration.

Pour la CGT Finances Publiques, c'est NON !

NON à la démarche stratégique ! NON à la revue des missions ! NON au démantèlement du réseau !

Aujourd'hui, le gouvernement ajoute à ce tableau la réforme territoriale. La création des super régions, des métropoles, de groupements de communes toujours plus importants aboutit au recul du rôle de l'Etat et à l'affaiblissement des politiques publiques.

Pour nous, agents de la DGFIP, il y a un risque encore plus grand de voir nos statuts particuliers et nos règles de gestion disparaître. Le 7 mai dernier, le gouvernement a publié le décret instituant une « charte de la déconcentration » qui permet aux préfets de régions « de déroger aux règles fixées par les décrets relatifs à l'organisation et aux missions des services déconcentrés de l'Etat ». Le préfet pourra déterminer l'implantation des services et aura des pouvoirs étendus en matière de budget et de gestion des personnels.

Comment ne pas faire le lien avec les projets de « maisons de l'Etat » et de « maisons de services au public » ? Comment ne pas faire le lien avec les discussions en cours au niveau fonction publique sur les PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ? Le gouvernement veut instituer des corps interministériels, des statuts communs de corps, des cadres d'emplois trans-fonctions publiques et appliquer, en accompagnement des restructurations, la loi mobilité forcée.

Nous avons été nombreux à participer à la journée de grève et de manifestation interprofessionnelle du 9 avril. C'est la voie dans laquelle la CGT Finances Publiques entend poursuivre avec les collègues. Celle de la lutte résolue pour développer le rapport de force contre toutes les politiques qui voudront mettre à mal nos missions, nos statuts particuliers, nos rémunérations et nos droits et garanties.

Le 3ème congrès de la CGT Finances Publiques appelle tous les agents à préparer la nécessaire action collective dans l'unité la plus large pour faire échec à l'entreprise de démantèlement de la DGFIP. D'ores et déjà, elle se construira avec l'appel à l'action des retraité-es le 4 juin et la manifestation nationale de défense des services publics les 13 et 14 juin à Guéret.

Il appelle les agents à se réunir, à débattre et à décider des moyens d'action pour :

- . **l'abandon de la démarche stratégique et de la revue des missions ;**
- . **le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt des restructurations ;**
- . **le maintien de toutes nos missions au sein de la DGFIP ;**
- . **le comblement immédiat des vacances d'emplois ;**
- . **l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires ;**
- . **le maintien des statuts particuliers nationaux et le respect de nos droits et garanties ;**
- . **la revalorisation du point d'indice ;**
- . **l'abandon du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ;**
- . **le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.**

Sur l'ordre du jour de ce comité technique local : Nous reviendrons tout d'abord sur les éléments du Tableau de Bord de Veille Sociale, car pour la troisième année d'existence de cet outil, plusieurs données sont pour le moins éloquentes et surtout très symptomatiques de la situation dégradée à la DRFIP Nord : :

Sur les signalements externes : leur nombre a plus que doublé en 1 an (passant de 46 à 95), signe de la souffrance des collègues sur la mission d'accueil et des conditions de travail toujours plus difficiles.

Augmentation du nombre d'écèlement des horaires variables (passant de 2156 à 2449, soit une augmentation de 12%).

Augmentation de 10 % du nombre de jour de congés mis en compte épargne temps :

Maintenant et au-delà du constat, il doit y avoir un véritable plan d'action de la part de la direction : il faut définir les mesures pour améliorer les conditions de vie au travail.

Sur l'expérimentation d'un pôle juridictionnel : depuis plusieurs mois, nous demandons un point d'étape sur la mise en place depuis janvier 2014, d'un pôle juridictionnel régional à la DRFIP Nord et ce, avant toutes conclusions ou remontées à la Direction générale.

Or, si nous nous satisfaisons de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de ce CTL, nous sommes pour le moins étonnés qu'il ait lieu à deux jours d'un Groupe de travail national sur le sujet.

Et qu'apprend-on à la lecture des documents préparatoires de ce GT ?? que « le bilan de la préfiguration, dressé au premier trimestre 2015, est positif ». Mais de quel bilan parle-t-on ? De celui que nous allons faire aujourd'hui ?

En tout état de cause, les éléments que vous apportez aujourd'hui, ne peuvent conclure à un bilan positif !!

Tout d'abord, parce que les éléments ne portent que sur la mission juridictionnelle, oubliant ainsi, les missions non-juridictionnelles (notamment rescrit, conciliateur...) qui ont été très largement impactées par la réorganisation.

Rien non plus, sur les conséquences pour les collègues du Pas-de-Calais.

De plus, nous contestons de nombreux éléments que vous mettez en avant dans cette expérimentation : sur l'évolution des méthodes de travail, des changements importants sont intervenus avec des conséquences sur la maîtrise et la connaissance des dossiers, une multiplication des liaisons et des interlocuteurs...

Enfin, sur les éléments chiffrés, que ce soit sur l'indicateur JF02 (taux de production dans le délai de 6 mois) ou même sur le nombre de mémoire produits en 2014, les statistiques se dégradent.

Pour nous et au vu de ces éléments, il est donc inconcevable de vouloir maintenir et généraliser cette expérimentation.

Pour terminer, lors du dernier CTL du 23 avril, vous avez annoncé les grandes lignes de l'adaptation des structures et du réseau pour la DRFIP Nord en 2016. Vous l'avez décliné dans le cadre d'un groupe de travail le 12 mai. Nous avons alors affirmé notre opposition à vos propositions de fermetures et de fusions. Des pétitions des agents et usagers sont en train d'être signées pour dénoncer ce projet portant atteinte au service public. Par ailleurs, nous avons fait des propositions alternatives. Il est donc urgent que la DRFIP revoie sa copie.

ORDRE DU JOUR :

En préambule le nouveau directeur Mr Pineau s'est présenté et a fait quelques remarques d'ordre général sur 3 points :

- **La cour des comptes a certifié les comptes de l'Etat** : la qualité de la tenue des comptes progresse, 5 réserves ont été faites (6 l'an dernier)

Le déficit de l'Etat s'élève à 77 milliards d'euros (60 milliards l'an dernier),

- **La réforme territoriale** s'appliquera à compter du 1er janvier 2016 : des discussions sont en cours avec le préfet préfigurateur pour la nouvelle région Nord pas de calais Picardie ; pour notre administration, les sujets sont : le contrôle budgétaire régional, la politique de l'Etat en matière immobilière, l'expertise économique et financière, la pairie régionale et l'organisation de la dépense. Quid des implantations : la pairie régionale devra se trouver auprès du siège du futur conseil régional et l'organisation de la dépense auprès du siège de la nouvelle préfecture de région.

En matière RH, la DG ne prévoit pas de règles spécifiques suite aux éventuelles suppressions de structures.

- **Service Civique** : le président de la République souhaite son développement, l'ambition affichée à terme est de 250 000 jeunes. Jusqu'à présent seules les associations étaient concernées, désormais les services de l'Etat peuvent accueillir les jeunes en service civique. La DRFIP Nord a été pressentie pour être une administration test : dès octobre 2015 une dizaine de jeunes seront accueillis dans nos locaux.

Lecture des liminaires : CGT, Solidaires, FO

Réponses de la Direction suite aux liminaires :

La retenue à la source est un sujet régulièrement évoqué mais la méthode pour sa mise en application n'a pas encore été trouvée.

Concernant les maisons de l'Etat, le directeur précise qu'il s'agit essentiellement d'un sujet immobilier pour parvenir à faire des économies.

Il précise encore que les contraintes budgétaires s'accroissant, il s'agira pour la DRFIP Nord de sélectionner les tâches autrement : missions en fonction de leur enjeux et des politiques gouvernementales.

1.APPROBATION DES PV DES CTL DES 15, 21 et 29 janvier 2015

La CGT s'est abstenu du fait du boycott des CTL « suppression des emplois » des 15 et 21 janvier

Les autres OS ont voté Pour avec la direction (Rq : FO avait également boycotté ces 2 CTL)

2.Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Le Quesnoy Municipale

Réduction d'une heure quotidienne (1/2 heure le matin et 1/2 l'après midi)

La CGT a voté Contre non pas l'avis des collègues du service mais parce que cette réduction n'est que la conséquence des suppressions d'emploi et de la dégradation des conditions de vie au travail.

3. Tableau de bord de veille sociale (TBVS)

Il s'agit de la 3ème année d'exercice : une synthèse départementale au 1er septembre 2014 : on y retrouve le schéma immobilier, les indicateurs RH (arrêts maladie, jours de congés en CET, écètements agora, emplois non pourvus, signalements des violences physiques ou verbales, suicides et tentatives de suicides, les renforts, etc).

- Concernant l'augmentation de plus de 100 % des signalements, **la CGT fait le parallèle avec la concentration des implantations suite aux diverses suppressions de services** : moins la DRFIP propose de points d'entrées au public, plus les conditions d'accueil se dégradent, ce qui engendre attentes interminables, énervement, incompréhension voire violences ; l'administration minimise ce phénomène en arguant du fait que le nombre de signalements est très faible par rapport au nombre de contribuables accueillis et que l'administration ne peut pas prévenir de tels phénomènes de société mais est là pour soutenir les collègues victime.

La CGT s'élève contre cette vision fataliste et demande que soient prises des mesures concrètes, d'autant que nombres de collègues victimes sont dissuadés de faire des signalements.

- Concernant les Équipes de Renfort, à la lecture des documents, la CGT remarque qu'il s'agit en fait d'équipes de remplacement (comblant les vacances d'emplois) : 36328 jours de renforts en 2014 !!! soit plus de 150 Emplois Temps Pleins

- concernant les emplois non pourvus, il est étonnant de constater que pour les catégories C, B, A le solde est de -1 : les surnombres calculés par la direction ne sont que purement théoriques et sont le résultat des suppressions d'emplois des années précédentes et ne reflètent pas les besoins en terme d'emplois dans les services pour assurer convenablement les missions.

- le manque d'effectifs dans les services se traduit encore par l'augmentation des écètements agora : 12 226 heures pour le 2d semestre 2014 !, par l'augmentation du nombre de jours mis en CET : 11891 jours en 2014 !!

La Direction ne se borne qu'au constat : la CGT demande que la Direction dépasse le stade de l'affichage.

4. Mission conditions de vie au travail

Pour la Direction, il s'agit de renforcer la coordination entre les services : cette nouvelle mission sera pilotée par les chefs des pôles pilotage et ressources, division RH, Pôle social et les 2 assistants de prévention.

Pour la CGT il s'agit en fait de faire encore une fois de l'affichage avec de l'existant alors que les services concernés sont déjà surchargés.

La CGT demande que l'équipe des assistants de prévention soit étoffée en passant à minima de 2 à 3 assistants. La CGT doute qu'il ressorte quoique que ce soit de concret de ce bidule.

5. Déploiement de la nouvelle version de l'application de gestion dématérialisée des dossiers des pensionnés (GEIDE)

Le centre des retraites de l'Etat impose une harmonisation du travail au sein des CGR (Centre de Gestion des Retraites).

Cette nouvelle version applicative prévoit un tableau de bord étoffé à destination des responsable de centre ; **la CGT met en garde contre tout "flicage" des collègues alors même que leurs résultats professionnels sont reconnus. La CGT restera vigilante à ce sujet.**

6. Point sur l'expérimentation du pôle juridictionnel régional

L'expérimentation a démarré le 2 décembre 2013, 2 pôles ont été mis en place : l'un à Lille pour les dossiers du Nord pas de calais, l'autre dans la Vienne pour l'Indre, la creuse et la Corrèze. Le principe est de renforcer l'expertise et mettre en place des référents techniques.

A Lille, le pôle se composait à l'origine de 6 rédacteurs issus des sphères FIPRO, FIPER et Foncière. Au bout d'une année la direction a étoffé le pôle de 2 autres rédacteurs. Le but serait de professionnaliser la mission juridictionnelle de la DRFIP.

La CGT dénonce cette présentation tardive en CTL (depuis le début de l'année la CGT demande ce point à l'ordre du jour d'un CTL) d'autant qu'un groupe de travail national a lieu ce lundi 1er juin et que dans les documents de travail de ce groupe de travail, le bilan est déjà tiré et se veut positif et conclut à la généralisation du dispositif à toutes les Directions.

De plus, comment faire un bilan sans aborder les conséquences pour les collègues de la DDFIP du Pas-de-Calais, ni sur les missions non-juridictionnelles (rescrit, conciliateur...). Les méthodes de travail ont évolué, notamment en élargissant le champ d'intervention sans formation des rédacteurs.

La CGT pointe du doigt le saucissonnage du traitement des dossiers (certains collègues traitent la partie contentieuse et/ou rescrit, tandis que d'autres reprennent le dossier pour la phase juridictionnelle) qui aboutit à une perte de temps quant au traitement des dossiers ; De plus, les statistiques (indicateurs JF02, nombre de mémoires traités) ne montrent pas que cette organisation améliore le travail rendu et la CGT s'étonne que le bilan soit reconnu positif par la DG.

La CGT trouve que tirer un bilan au bout de 1 an et demi d'exercice est prématuré au vu des éléments présentés. Le taux de réussite devant les tribunaux par exemple, avancé par la Direction, concerne des dossiers d'avant l'expérimentation ! La CGT met encore en garde contre toute dérive entre pilotage et surveillance.

7. Questions diverses

Cambrai : la politique immobilière de l'Etat (PIE) étudie la possibilité d'occupation des locaux actuellement vides par la DDTM et l'inspection académique en parallèle du désamiantage de ces surfaces

Avesnes : même étude pour la protection judiciaire de la jeunesse et l'inspection académique

Bavay : la DRFIP aurait une solution de relogement de la trésorerie dans les locaux laissés par les douanes : il s'agit d'un immeuble domanial, la DRFIP est en attente de l'accord de la PIE sachant que ce qui bloquerait serait le trop grand espace dédié par agent

La CGT s'étonne que les auxiliaires et les étudiants stagiaires saisissent les déclarations d'impôt sur le revenu : pour la Direction le « secret fiscal est absolu », « il faut être très sévère sur le sujet » : l'interdiction est totale et sera rappelée aux chefs de service.

La CGT a demandé si le site de Liberté a été vendu : la direction indique qu'une seule offre a été déposée inférieure à l'estimation de France Domaine ; elle étudie éventuellement la possibilité de réaffecter ce site à un autre service public.

La CGT a demandé si la fusion des caisses annoncées par la direction sur les sites où la fusion des services est envisagée (comme à Lomme) concerne tous les sites : la direction répond « oui » : partout une caisse unique est à l'étude pour le dernier trimestre 2015. **La CGT relève que ce n'est pas qu'un sujet immobilier et de sécurité mais que cela touche aux conditions d'exercice des missions et cela impactera l'accueil des pôles enregistrement, des SIE.**